



Exoulsion et demande de délai

Par **annev**, le **21/03/2008** à **12:23**

Bonjour,

Nous devons être expulsé dans la semaine du 31 mars au 4 avril 2008. Nous avons fait une demande de délai pour quitter les lieux auprès du jex. Celui-ci nous convoque à une audience le 7 avril, or l'expulsion aura eu lieu. Que faire, il me semble inutile de faire une demande de délai dans ce cas là. Merci pour votre réponse

Par **Erwan**, le **24/03/2008** à **19:31**

Bjr,

la saisine du Jex ne suspend pas l'exécution des décisions de justice.

Dans votre cas, il est inutile de demander des délais alors que l'expulsion sera déjà réalisée.

Solution : partir avant d'être mis dehors.

NB : vous n'en êtes pas arrivés là en 8 jours non plus...